

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024**

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

- en exercice	29
- présents	19 (puis 20, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- votant par procuration	10 (puis 9, Mme Sourayo OUF arrivant à l'issue du vote de la délibération D.13/03.24)
- absent	0
- total des votants	29

xxx

Affichage en mairie et publication sur le site Internet de la Ville de la liste des délibérations examinées en séance faits le 29 mars 2024.

xxx

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi vingt-huit mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué le vingt-et-un mars, s'est assemblé en session ordinaire accessible au public dans la salle de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Christine DÉCHAMPS, Maire.

**Étaient présents :**

Mme Christine DÉCHAMPS, Maire,

M. Kamel BELGHACHEM, Mme Emmanuelle PATIN, M. Sébastien MORO, Mme Marie-Hélène LONGO, M. Franck LEMAÎTRE, Mme Fabienne MANDEVILLE, M. Pascal SZALEK, Mme Evelyne BAILLEUL, Adjoints,

Mme Chantal BEAUDOIN, Mme Michelle DAJON, Mme Nathalie CASTEL, M. Junior MOUDJIH A FIONG, Mme Arlette LECACHEUR, M. Patrick CIBOIS, M. Jean-Yves GOGNET, M. Thierry GIMAY, Mme Amel TAKARLI, Mme Sourayo OUF (pour une partie de la séance), Mme Jennifer BEAUMONT, Conseillers Municipaux.

**Excusés :**

Mme Brigitte POLLET	qui donne pouvoir à	Mme Chantal BEAUDOIN
M. Tarek HAMMAN	qui donne pouvoir à	M. Pascal SZALEK
M. Fabrice LEPAREUX	qui donne pouvoir à	M. Franck LEMAÎTRE
M. Omar BELGHACHEM	qui donne pouvoir à	Mme Marie-Hélène LONGO
M. Johan GONZALEZ	qui donne pouvoir à	Mme Evelyne BAILLEUL
Mme Marianne DUHAMEL	qui donne pouvoir à	Mme Emmanuelle PATIN
M. Patrick WALCZAK	qui donne pouvoir à	Mme Arlette LECACHEUR
Mme Sylvie DE MILLIANO	qui donne pouvoir à	M. Jean-Yves GOGNET
Mme Anne-Lise COUTURE	qui donne pouvoir à	M. Patrick CIBOIS
Mme Sourayo OUF	qui donne pouvoir à	Mme Fabienne MANDEVILLE (pour une partie de la séance)

**Absent :**

//

formant la majorité des membres en exercice.

Mme Chantal BEAUDOIN est nommée secrétaire par le Conseil Municipal à l'ouverture de la séance.

**Délibération n°: D.43/03.24**

**Objet : Demande de surclassement démographique**

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 28.03.2024

**Délibération n°: D.43/03.24**

**Objet :** Demande de surclassement démographique

Madame le Maire indique que l'article L313-3 du Code Général de la Fonction Publique, créé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 prévoit que *"l'importance démographique de toute commune comportant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville ou de tout établissement public de coopération intercommunale compétent à l'égard d'au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville peut, pour l'application des dispositions qui sont fonction de cette importance démographique, être mesurée par référence à la population totale obtenue en multipliant par deux la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des parties de quartiers prioritaires de la commune"*.

La Ville de Lillebonne, qui compte 8 870 habitants, a fait son entrée en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (QPV) avec le quartier du Clairval, ce dernier répondant aux critères de revenu et de seuil démographique. Le périmètre du Clairval englobant le collège de la Côte Blanche concentre 750 logements et environ 1 650 habitants.

A ce titre, la Ville de Lillebonne peut demander à bénéficier d'un surclassement démographique.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L313-3,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, modifiée par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022,

Vu le décret n°2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville et à ses modalités particulières de détermination dans les départements métropolitains,

Vu le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains,

Considérant que, pour Lillebonne, le Quartier Prioritaire de la politique de la Ville "quartier du Clairval" représente, selon l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) une population estimée à environ 1 650 habitants,

Considérant que la population totale au 1<sup>er</sup> janvier 2024 de la Ville de Lillebonne est selon l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (INSEE) de 8 870 habitants,

VILLE DE LILLEBONNE  
Réunion du Conseil Municipal  
Séance ordinaire du 28.03.2024

**Délibération n°: D.43/03.24**

**Objet :** Demande de surclassement démographique

Considérant que la Ville de Lillebonne peut prétendre à un surclassement dans la strate démographique supérieure à 10 000 habitants compte tenu du calcul suivant prévu à l'article L313-3 du Code Général de la Fonction Publique, créé par l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 :

population totale (8 870 habitants)  
+  
population estimée du quartier prioritaire "le Clairval" (1 650 habitants),  
soit : environ 10 520 habitants.

Considérant qu'il est nécessaire de prendre une délibération demandant le surclassement de la commune sur la base du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (quartier du Clairval), afin qu'un arrêté préfectoral puisse être pris en ce sens,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- de solliciter auprès du Préfet de la Seine-Maritime le surclassement de la Ville de Lillebonne dans une catégorie démographique supérieure, portant la population à environ 10 520 habitants au regard de la comptabilisation de sa population issue du Quartier Prioritaire de la politique de la Ville (soit une population initiale de 8 870 habitants à laquelle s'ajoutent environ 1 650 habitants en Quartier Prioritaire de la politique de la Ville ; quartier du Clairval),
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à procéder à toutes les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir pour l'obtention dudit surclassement et documents afférents.

**DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR 22 VOIX POUR (ELUS DE LA MAJORITE)**  
**LES 7 ELUS DE L'OPPOSITION NE PRENANT PAS PART AU VOTE**  
**(MME ARLETTE LECACHEUR, M. PATRICK WALCZAK, MME SYLVIE DE MILLIANO,**  
**M. PATRICK CIBOIS, M. JEAN-YVES GOGNET, MME AMEL TAKARLI,**  
**MME ANNE-LISE COUTURE).**

*Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.*

*Pour extrait certifié conforme,*



Le Maire de Lillebonne,

Christine DÉCHAMPS.

La secrétaire de séance,

Chantal BEAUDOIN.

*Beaudoin*